

Enjeux de la numérisation des Documents d'Urbanismes (DU) et des Servitudes d'utilité Publique (SUP)

- Une économie d'espace physique est réalisée grâce à la simplification de l'archivage permise par la numérisation.
- Les services des collectivités sont aussi moins sollicités, au guichet ou par téléphone, puisque les documents d'urbanisme sont disponibles sur internet.
- Les citoyens peuvent consulter le GPU afin de localiser leur terrain, connaître le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent, consulter en ligne les pièces écrites, etc. Cela pourra permettre aux services des collectivités de se concentrer sur les questions plus pointues sur le document d'urbanisme.
- L'article L. 133-5 code de l'urbanisme prévoit par ailleurs que les transmissions des documents arrêtés ou approuvés peuvent être effectuées par échange électronique au standard CNIG. Cette option permet de réduire les coûts d'impression qui peuvent constituer une énorme charge.
- La mise à disposition sur une plateforme d'État unique de l'ensemble des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol permettra de passer plus de temps à étudier les enjeux du territoire en évitant la perte de temps consistant à contacter chaque gestionnaire.
- Le GPU n'est pas un outil d'instruction du droit des sols. En revanche, la collectivité qui a numérisé son PLU au standard CNIG peut se servir par la suite de cette version dématérialisée pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le GPU est un outil de valorisation des politiques locales : il permet de faire connaître et de partager les pratiques vertueuses

- Tout un chacun peut consulter les documents d'urbanisme et SUP de manière gratuite. Les informations de constructibilité et les règlements parcellaires sont accessibles à tous.
- Une collectivité peut s'inspirer de politiques territoriales mises en place ailleurs pour prendre des décisions en matière de planification.
- La facilitation de l'accès aux documents d'urbanisme permet aux citoyens de se les approprier.
- Grâce au rapprochement **GPU – @CTES**, le contrôle de légalité des documents d'urbanisme pourra se faire de manière dématérialisée en les téléversant sur le GPU : les délais d'instruction seront raccourcis et les demandes d'autorisation d'urbanisme sécurisées.

La publication des documents d'urbanisme et SUP sur le GPU sert de socle au développement de services connexes utiles à tous.

- Des services de simulation de constructibilité ou encore d'analyse de l'occupation du sol pourront être développés plus facilement. Un exemple de ces services est Smart PLU, outil de traduction numérique des règlements d'urbanisme.
- Le bon remplissage du GPU permet aux administrés de remplir le bon Cerfa pour faire une demande d'autorisation d'urbanisme. Le service en ligne « Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme » disponible sur le site service-public.fr, dans la partie logement/urbanisme/autorisation d'urbanisme/permis de construire pour une maison individuelle ou une piscine prend en compte des données provenant du GPU pour orienter vers le bon Cerfa.
- La mise à disposition des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme est l'une des quatre briques centrales de la charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation de l'urbanisme déjà signée par les principales associations d'élus (AMF et AdCF) et le ministre en charge de la Ville et du Logement.